

dire qui leur donne le droit d'opérer comme officiers de police judiciaire, non seulement sur le territoire de la commune, mais sur toute l'étendue du département.

Cette mesure permettra d'assurer dans des conditions d'une très grande rapidité l'application de la loi de séparation.

Les inventaires

Les opérations des inventaires se poursuivent dans toute la France et souvent au milieu de désordres graves.

En Bretagne, dans l'Ardèche, de violents incidents ont marqué ces opérations : cependant nulle part encore ces incidents n'avaient atteint un degré de violence comme dans la Haute-Loire.

Lundi, en effet, dans un petit village près de Sanguis (arrondissement d'Issingean), la foule a frappé et brutalisé le receveur de l'enregistrement ainsi que le brigadier de gendarmerie.

Les gendarmes attaqués de toutes parts et voyant leur chef en danger ainsi que le receveur de l'enregistrement, firent usage de leurs armes.

Il y a eu plusieurs blessés et 2 tués.

Le Pape et la Séparation

Le pape, recevant au Vatican les évêques français, a recommandé aux catholiques de rester unis sous le drapeau de l'Eglise, de combattre vaillamment et d'obéir aux évêques, qui sont les capitaines dans la bataille. « La victoire, ajoute Pie X, sera certaine ».

A Algésiras

SITUATION STATIONNAIRE

La situation reste absolument la même. On ne voit poindre aucune concession du côté allemand et on ne voit plus celles que la France pourrait encore faire. Les délégués se résignent mélancoliquement à continuer leurs travaux, sans apercevoir une issue possible.

Dimanche, il y a eu beaucoup de promenades et peu de conversations : la question de la banque n'a pas fait un pas.

Lundi, les conversations ont repris. Le Comité d'examen doit se réunir pour reprendre l'étude des trois projets, avec l'aide de trois conseillers techniques financiers.

M. Dupasseur, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, conseiller français, a déjà vu plusieurs fois le conseiller espagnol, M. Moralès, sous-directeur de la Banque d'Espagne.

LE VOYAGE DE GUILLAUME II

On mande de Berlin au *Fremdenblatt* que les cercles diplomatiques expriment l'opinion que la Conférence d'Algésiras pourrait durer jusqu'en avril, par suite, les projets de voyage de Guillaume II sont encore incertains. Ils dépendront de la durée de la Conférence.

Une note de la France à l'Allemagne

Il est très exact que le gouvernement français a fait remettre à M. Radowicz par M. Revoil une note où il dit en substance que la solution proposée par lui de l'organisation franco-espagnole de la police dans les ports ouverts au commerce, ne porte aucune atteinte au principe de La Porte ouverte, c'est-à-dire à l'égalité économique de toutes les puissances et où il déclare que l'accord ne s'étant pas fait sur cette question, elle doit être portée devant la réunion plénière.

La note est très courte. Elle ne comprend qu'une huitaine de lignes, mais au quai d'Orsay on ne veut pas en fournir la teneur avant qu'elle soit arrivée à Berlin.

On déclare dans les milieux politiques français que, contrairement à certains journaux, la France, en portant la question devant la réunion plénière, n'entend pas solliciter ou accepter un arbitrage sur cette question, comme pour toutes les autres, c'est à l'unanimité que la décision doit intervenir, et si cette unanimité ne se produit pas par des concessions allemandes, la conférence d'Algésiras n'aura plus qu'à clore ses travaux.

Au Maroc

On vient d'apprendre qu'un indigène protégé français, a été arrêté à Rabat par ordre du pacha et jeté en prison. On estime que le cas dont il s'agit serait aussi grave que celui de l'arrestation illégale de Bouzian et Meliani. Dans tous les cas, cette mesure arbitraire est vivement commentée dans les milieux indigènes de Rabat et des environs. A Tanger on craint que cette attitude agressive et insolente à l'égard de l'Europe et de la France en particulier ne soit le présage d'un échec absolu de la Conférence d'Algésiras. Les européens sont péniblement impressionnés et de graves préjudices peuvent être causés aux entreprises privées confiantes jusqu'ici dans la conférence internationale.

Le Canal de Panama

La commission du budget ayant reçu l'avis du gouvernement sur la proposition de loi de M. Ernest Flaudin et de plusieurs de ses collègues, tendant à exonérer de tous droits de timbre et d'enregistrement les actes concernant la concession du canal de Panama, avis qui conclut très nettement au rejet de la proposition, en a délibéré aujourd'hui et a décidé qu'il n'y avait pas lieu de l'adopter.

En Indo-Chine

Suivant des télégrammes envoyés par le consul général américain de Shanghai, un magistrat chinois s'était donné un coup de couteau à l'occasion d'une dispute entre des missionnaires français et des fonctionnaires chinois à Nanchang, dans la province de Kien-Si, dans la région du Yang-Tsé.

Le bruit ayant couru que ce magistrat avait été poignardé par un missionnaire catholique, il y eut hier une émeute. La population de Nanchang attaqua les missions française et américaine ; six jésuites français et deux américains se sont échappés grâce à la protection des troupes chinoises et se sont réfugiés à Kiou-Kiang, sur les bords du Yang-Tsé.

Les maisons des missions anglaises et américaines n'auraient pas souffert et l'ordre est rétabli.

La canonnière américaine *El-Cano*, stationnée à Nankin, part pour Kiou-Kiang où elle arrivera mercredi.

Un Juge Intègre

Un juge de New-York, M. Pollard, s'étant livré à des voies de faits en pleine rue sur un de ses adversaires politiques, s'est arrêté, s'est jugé lui-même, s'est reconnu coupable et s'est imposé une amende de dix dollars, plus cent dollars de dommages-intérêts pour la victime de l'agression.

Petites Nouvelles

Dans une réunion publique tenue à Angoulême, M. Déroulède a déclaré qu'il déclinerait toute candidature à Paris pour rester fidèle à ses électeurs charentais.

Le procès de Gallay et de la Mérelli, si les escrocs du comptoir d'Escompte s'est déroulé devant les assises de la Seine. Gallay a été condamné à 7 ans de travaux forcés et à la

restitution des 581.000 fr. La Mérelli a été acquittée.

Une instruction a été ouverte et des perquisitions ont été opérées chez des antimilitaristes de Toulon.

Pour protester contre les règlements de police, les cochers de fiacres de Berlin au nombre de 8.000 se sont mis en grève.

Le gouvernement hongrois a interdit la vente des journaux sur la voie publique.

REVUE DE LA PRESSE

De M. Poisson dans la *France du Sud-Ouest* :

Ainsi par la force même des choses, parce qu'on a voulu avec raison universaliser les retraites pour tous les travailleurs et proportionner jusqu'à un certain point les versements aux facultés contributives des assurés et des employeurs, la Commission a été obligée d'introduire dans son texte des exceptions et des exemptions qui altèrent assez gravement les règles d'où elle était partie. Tel qu'il est néanmoins, le projet de loi conserve malgré tout une certaine unité, mais il ne faudrait pas qu'on s'avisât de pousser jusqu'au bout les conséquences de ces exceptions. Le système s'en est accommodé péniblement ; elles pourraient bien quelque jour le détruire. Quoi qu'il en soit et malgré ces imperfections inévitables, la loi qu'a votée la Chambre pose des principes essentiels qu'il est désormais impossible de méconnaître et qui restent acquis. Une loi définitive des retraites en sera sans doute la conséquence dans la prochaine législature. Tous les pays civilisés travaillent aujourd'hui à résoudre ce problème. L'Allemagne nous a devancés ; nous ne resterons pas en arrière et nous réaliserons certainement à notre honneur une œuvre plus vaste, plus démocratique et plus humaine que celle d'outre-Rhin.

CHRONIQUE LOCALE CONTRE LA RÉACTION

A l'heure où paraîtront ces lignes, le Congrès du Parti des gauches prendra les mesures nécessaires pour assurer la lutte politique dans l'arrondissement de Cahors.

De plus en plus, cette réunion paraît indispensable à tous ceux qui veulent s'opposer au retour au pouvoir des partis rétrogrades.

Car elle n'est pas encore éloignée cette époque néfaste où un Méline au ministère, et un Rousset à la Préfecture brutalisaient, traquaient les républicains.

C'était le règne alors du bon plaisir clerical : les antichambres de la Préfecture étaient encombrées des pires adversaires de la République qui commandaient en maîtres, et désignaient les victimes pour de basses exécutions.

Dans les communes, les fonctionnaires n'osaient pas exprimer leur opinion, et cessaient, par peur d'une révocation ou d'une disgrâce au moins, les bonnes relations qu'ils avaient avec les républicains.

Le républicain était l'ennemi. Or à cette époque, M. Bourdin, le candidat des droites était patronné par le Préfet : sa candidature était officielle, celle de M. Rey dont le programme n'avait pourtant rien de subversif — et encore M. Rey a trouvé moyen de ne pas l'observer — était outrageusement combattue.

Où se seraient-ils arrêtés dans cette voie de réaction les soutiens de Méline, si les électeurs en 1898 n'avaient pas secoué le joug qui pesa sur eux durant 3 ans ! Quel régime subissons nous aujourd'hui si les démocrates

n'avaient par la formation de comités où l'intrigue, les cupidités étaient exclus, opposé aux troupes cléricales, la cohésion de tous les éléments républicains.

Par suite de capitulations de conscience, de compromissions de la part de politiciens de gauche, la réaction qui est à l'affût de toutes nos divisions, de toutes nos fautes, espère reprendre le dessus et nous ramener à ce beau régime de Rousset et autres tyrannaux qu'il fallut subir.

Et ceux-ci sont encore au complet : Tels ils étaient hier, nous les retrouvons aujourd'hui aussi haineux, aussi acharnés contre notre programme, contre la République de progrès.

Ils n'ont pas désarmé ; ils rêvent de poursuivre leur œuvre anti-démocratique interrompue depuis 1898.

Et comme soutien, comme complice ils ont trouvé leur ancien adversaire, M. Rey !

Oui, M. Rey, le député élu en 1898 par toutes les gauches unies contre l'ennemi commun, M. Bourdin, candidat de toutes les droites.

Oui, M. Rey, celui-là même qui le soir de son élection proclamait son indignation contre l'opposition méliniste, bourdiniste, du haut du balcon de l'Hôtel de ville, devant la foule des Cadurciens réunie pour fêter la victoire républicaine.

On n'est trompé, on n'est trahi que par ceux en qui on l'a placé toute sa confiance !

Les républicains placeront par deux fois leur confiance en M. Rey !

Eh bien, il n'y a pas à désespérer de la situation actuelle ; un peu de volonté, d'énergie et de loyauté politique, et la victoire sera à nous.

Le pays se sent trop des heures difficiles et dures subies il y a 10 ans, pour vouloir revivre ces heures lugubres, pour se mettre à la merci de la bande de malandrins qui, à cette époque, gouvernèrent.

L'expérience en est faite ; inutile de la renouveler, car aujourd'hui, quoi qu'on en dise, celle-là serait encore plus langoureuse.

Depuis 10 ans, les partis de réaction déçus de toute autorité, ont amassé trop de fiel, ont subi trop d'avaries pour ne pas se venger de ces partis de gauche qui ruinèrent leur autorité et maîtrisèrent leurs accès d'oppression.

Il n'est plus l'heure des récriminations ; chaque démocrate doit être à son poste : contre les traites et contre la réaction quelle qu'elle soit.

LOUIS BONNET.

A quand l'adjudication ?

Dans une de ses dernières séances, le Conseil municipal de Cahors vota une somme de 4.500 francs pour les travaux de remplacement des chéneaux des toitures du Lycée Gambetta.

A cette somme doit s'ajouter une somme semblable allouée par l'Etat qui participe pour la moitié de la dépense, ce qui porte le total des travaux à 9.000 francs environ.

Ces travaux doivent avoir lieu très prochainement et l'adjudication n'a pas encore été annoncée.

Pourquoi ? Est-ce que ces travaux ne devront pas être faits par des ouvriers de Cahors ? seront-ils donnés de gré à gré à une importante maison de Paris, qui enverrait sur place chéneaux, monteurs et ouvriers ?

Nous voulons espérer qu'il n'en sera pas ainsi et que les ouvriers cadurciens ne seront pas lésés dans cette affaire qui relève entièrement de la municipalité.

A quand l'adjudication de ces 9.000 francs de travaux ?

L. B.

La crise municipale

Nous connaissons sous peu les listes des candidats qui se présenteront le 11 mars devant le corps électoral, pour le renouvellement du conseil municipal.

Comme nous le disions, 3 listes seront en présence : la liste radicale, la liste socialiste, et la liste nationalo-progressiste.

On annonce en outre que deux ou trois candidatures solliciteront isolément à des titres divers, les suffrages des électeurs.

Le Carnaval à Cahors

Les fêtes du mardi gras à Cahors se sont déroulées comme les années précédentes, mais dans la boue et sous la pluie.

Malgré ce mauvais temps, des dominos, des pierrots, des travestis plus ou moins originaux n'ont cessé de circuler au milieu d'une foule énorme sur nos Boulevards.

Le soir des bals très animés ont eu lieu dans plusieurs établissements de nuit.

Il n'y a aucun incident grave à signaler.

Syndicat des planteurs de tabac de Cahors

Les planteurs de tabac sont priés d'assister à l'assemblée générale du syndicat qui aura lieu dimanche prochain 4 mars dans une des salles de la mairie de Cahors, à 2 heures et demie du soir.

Le présent avis tiendra lieu de convocation.

Ordre du Jour :

- Compte rendu du trésorier ;
- Procès-verbal de la dernière réunion ;
- Paiement des cotisations ;
- Remise des livrets ;
- Compte rendu de la situation du syndicat ;
- Propositions diverses.

Concours musical

Le concours musical qui aura lieu les 3 et 4 juin à Cahors, est ouvert aux orphéons, harmonies, fanfares, orchestres, estudiantinas, trompes de chasse, trompettes et tambours et clairons.

Un seul morceau au choix sera exigé en exécution et un morceau imposé et un au choix en honneur.

Indépendamment des récompenses, couronnes, palmes et médailles attribuées aux sociétés dans les diverses épreuves, les primes en espèces suivantes seront décernées en honneur : Orphéons harmonies et fanfares : Division supérieure et 1^{re} division réunies, 1^{er} prix, 200 fr. ; 2^e prix, 100 fr. — Troisième division : 1^{er} prix, 150 fr. ; 2^e prix, 100 fr.

Orchestres, prix unique, 100 fr. — Estudiantinas, prix unique, 100 fr. — Trompes de chasse, prix unique, 100 fr. — Trompettes, prix unique, 100 fr. — Tambours et clairons, prix unique, 100 fr.

Les adhésions qui devront être accompagnées d'un droit d'inscription de 5 fr. remboursés aux sociétés présentes, le jour du concours, seront reçues jusqu'au 15 avril, terme de rigueur, par M. Farges, secrétaire général, avenue de la Gare à Cahors.

Le temps

La pluie n'a cessé de tomber depuis mardi, et mercredi à 2 heures de l'après-midi une bourrasque de grêlons est tombée sur notre ville.

Elle a duré environ 8 minutes.

Phaéton de Maître A VENDRE

S'adresser à M. ROUQUET, peintre.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris 28 février 12 h. 15 s.

En Russie

Dans une réunion des ministres à Tsarskoïeselo que présidait le tsar, il a été décidé de donner le pouvoir législatif à un nouveau Parlement.

A Algésiras

Une dépêche d'Algésiras assure que l'Allemagne va faire de nouvelles propositions relativement à la police.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris 1^{er} mars 12 h. 20 s.

A Algésiras

La conférence abordera samedi la discussion du projet de la banque rédigé par les rapporteurs.

Les délégués allemands auraient reçu hier de nouvelles instructions inclinant vers la conciliation.

Le roi d'Espagne

Alphonse XIII viendrait prochainement à Versailles voir sa fiancée la princesse de Battenberg.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Cazals

Foire remise. — A cause du mauvais temps, la foire du 27 février est renvoyée au mardi 6 mars.

Puy-l'Evêque

Hôpital-Hospice. — Nous sommes heureux d'enregistrer les dons qui viennent d'être effectués pour la construction de cet établissement dont Puy-l'Evêque a si grand besoin. M. le ministre de l'intérieur vient, en effet, d'accorder 5.000 francs et M. le ministre de l'agriculture 20.000 francs. Avec les 17.000 francs que l'on possédait déjà, cela fait un total de 42.000 francs qui peut permettre d'ores et déjà de compter sur l'ouverture prochaine des travaux.

Ajoutez à cela que pour compléter la somme nécessaire, on peut ouvrir une souscription qui ne peut manquer de porter ses fruits et l'on verra alors que ces grands travaux tant attendus des ouvriers et des malheureux peuvent se commencer dans un délai assez rapproché.

C'est ce que nous souhaitons et que nous demandons à MM. les membres de la commission.

Duravel

Foire. — Le Conseil municipal a l'honneur d'informer le public que la municipalité, répondant aux vœux de la population, décide que les plus grands efforts seront faits pour donner à la foire du premier samedi de mars la plus grande importance possible.

Les propriétaires de Duravel et des communes voisines sont décidés à préparer leurs animaux pour cette foire et à les y conduire.

Le foirail sera donc pourvu abondamment en bestiaux de toute sorte.

Le conseil municipal et la population prient les marchands de se rendre à cette foire du 3 mars.

UN MÉNAGE DE GARÇON

par H. DE BALZAC

Les vrais joueurs, depuis 1780, époque à laquelle les jeux publics, furent inventés, les grands joueurs que l'administration redoutait, et qui ont mangé, selon l'expression des tripots, de l'argent à la banque, ne jouèrent jamais autrement. Mais avant d'obtenir cette expérience, on perdait des fortunes. Toute la philosophie des fermiers et leur gain venait de l'impossibilité de leur caisse, des coups égaux appelés le *refait* dont la moitié restait acquise à la banque et de l'insigne mauvaise foi autorisée par le gouvernement, qui consistait à ne payer que facultativement les enjeux des joueurs. En un mot, le jeu, qui refusait la partie du joueur riche et de sang-froid, dévorait la fortune du joueur assez sottement entêté pour se laisser griser par le rapide mouvement de cette machine. Les tailleurs du trente-et-quarante allaient presque au si vite que la roulette. Philippe avait fini par acquiescer ce sang-froid de général en chef qui permet de conserver l'œil clair et l'intelligence nette au

milieu du tourbillon des choses. Il était arrivé à cette haute politique d'aujourd'hui, disons-le en passant faisait vivre à Paris un millier de personnes assez fortes pour contempler tous les soirs un abîme sans avoir le vertige. Avec ses quatre cents francs, Philippe résolut de faire fortune dans cette journée. Il mit en réserve deux cents francs dans ses bottes et garda deux cents francs dans sa poche. A trois heures, il vint au salon maintenant occupé par le théâtre du Palais Royal, où les banquiers tenaient les plus fortes sommes. Il sortit une demi-heure après riche de sept mille francs. Il alla voir Florentine, à laquelle il devait cinq cents francs il les lui rendit et lui proposa de souper au Rocher de Cancale après le spectacle. En revenant il passa rue du Sentier, au bureau du journal, prévenir son ami Girodeau du gala projeté. A six heures Philippe gagna vingt-cinq mille francs, et sortit au bout de dix minutes en se tenant parole. Le soir, à dix heures, il avait gagné soixante-quinze mille francs. Après le souper, qui fut magnifique, ivre et confiant, Philippe revint au jeu vers minuit. A l'approche de la loi qu'il s'était imposée, il joua pendant une heure, et doubla sa fortune. Les banquiers à qui, par sa manière de jouer, il avait extirpé cent cinquante mille francs le regardaient avec curiosité.

— Sortira-t-il ? restera-t-il ? se disaient-ils par un regard. S'il reste, il est perdu.

Philippe crut être dans une veine de bonheur, et resta Verstrochusé jusqu'au matin, les cent cinquante mille francs étaient rentrés dans la caisse des jeux. L'officier qui avait considérablement bu du grog en jouant, sortit dans un état d'ivresse que le froid par lequel il fut saisi porta au plus haut degré ; mais un garçon de salle le suivit le ramassa, et le conduisit dans une de ces horribles maisons à la porte desquelles se lisent ces mots sur un réverbère : *Ici on loge à la nuit*. Le garçon paya pour le joueur ruiné, qui fut mis tout habillé sur un lit, où il demeura jusqu'au soir de Noël. L'administration des jeux avait des égards pour ses habitués et pour les grands joueurs. Philippe ne se reveilla qu'à sept heures, la bouche pâteuse, la figure enflée, et en proie à une fièvre nerveuse. La force de son tempérament lui permit de gagner à pied la maison paternelle, où il avait, sans le vouloir, mis le deuil, la désolation, la misère et la mort.

La veille, lorsque son dîner fut prêt, la Descoings et Agathe attendirent Philippe pendant environ deux heures. On ne se mit à table qu'à sept heures. Agathe se couchait presque toujours à dix heures ; mais comme elle voulait assister à la messe de minuit, elle alla se coucher aussitôt après le dîner. La

Descoings et Joseph restèrent seuls au coin du feu, dans ce petit salon qui servait à tout, et la vieille femme le pria de lui calculer sa fameuse mise, sa mise monstre, sur le célèbre terne. Elle voulait jouer les ambes et les extraits déterminés, enfin réunir toutes les chances. Après avoir bien savouré la poésie de ce coup, après avoir versé les deux cornes d'abondance aux pieds de son enfant d'adoption, et lui avoir raconté ses rêves en démontrant la certitude du gain, en ne s'inquiétant que de la difficulté de soutenir un pareil bonheur, de l'attendre depuis minuit jusqu'au lendemain dix heures, Joseph, qui ne voyait pas les quatre cents francs de mise, s'avisait d'en parler. La vieille femme sourit et l'emmena dans l'ancien salon, devenu sa chambre.

— Tu vas voir ! dit-elle. La Descoings, défait assez précipitamment son lit, et chercha ses ciseaux pour découper le matelas ; elle prit ses lunettes, examina la toile, la vit défilée et lâcha le matelas. En entendant jeter à cette vieille femme un soupir venu des profondeurs de la poitrine et comme étranglé par le sang qui se porta au cœur, Joseph tendit instinctivement les bras à la vieille actionnaire de la loterie et la mit sur un fauteuil évanouie en criant à sa mère de venir. Agathe se leva mit sa robe de chambre, accourut, et, à la lueur d'une chandelle, elle fit

à sa tante évanouie les remèdes vulgaires : de l'eau de Cologne aux tempes de l'eau froide au front : elle lui brûla une plume sous le nez et la vit enfin revenir à la vie.

— Ils y étaient ce matin ; mais il les a pris, le monstre !

— Quoi ! dit Joseph.

— J'avais vingt louis dans mon matelas mes économies de deux ans, Philippe seul a pu les prendre !

— Mais quand ? s'écria la pauvre mère accablée, il n'est pas revenu depuis le déjeuner.

— Je voudrais bien me tromper, s'écria la vieille. Mais ce matin, dans l'atelier de Joseph, quand j'ai parlé de ma mise, j'ai eu un pressentiment ; j'ai eu tort de ne pas descendre prendre mon petit saint-frusquin pour faire ma mise à l'instant. Je le voulais, et je ne sais plus ce qui m'en a empêché. Oh ! mon Dieu ! je suis allée lui acheter des cigares !

— Mais, dit Joseph, l'appartement était fermé. D'ailleurs c'est si infâme que je ne puis y croire. Philippe vous aurait espionné, il aurait décosu votre matelas, il aurait prémédié... non !

— Je les ai sentis ce matin en faisant mon lit, après le déjeuner, répéta la Descoings.

Agathe, épouvantée, descendit, demanda si Philippe était revenu pendant

la journée, et la portière lui raconta le roman de Philippe. La mère, frappée au cœur, revint entièrement changée. Aussi blanche que la percale de sa chemise, elle marchait comme on se figure qu'il doit marcher les spectres, sans bruit, lentement et par l'effet d'une puissance surhumaine et cependant presque mécanique. Elle tenait un bougeoir à la main qui l'éclairait en plein et montra ses yeux fixes d'horreur. Sans qu'elle le sût, ses cheveux s'étaient éparpillés par un mouvement de ses mains sur son front ; et cette circonstance la rendait si belle d'horreur, que Joseph resta cloué par l'apparition de ce remords, par la vision de cette statue de l'Épouvante et du Désespoir.

— Ma tante, dit-elle, prenez mes couverts, j'en ai six, cela fait votre somme, car je l'ai prise pour Philippe, j'ai cru pouvoir la remettre avant que vous vous en aperçussiez. Oh ! j'ai bien souffert. Elle s'assit. Ses yeux secs et fixes vacillèrent alors un peu.

— C'est lui qui a fait le coup, dit la Descoings tout bas à Joseph.

— Non, non, reprit Agathe. Prenez mes couverts, vendez-les, ils me sont inutiles, nous mangerons avec les vôtres.

(A suivre).

Pasturat

Sauvetage. — Un ouvrier, travaillant à la nouvelle route entreprise à Pasturat par M. Demerliac, voulant se rendre à Saint-Géry, prit un bateau attaché au rivage pour traverser le Lot.

Mais comme la rivière était assez grosse et que cet ouvrier ne connaissait pas le maniement de la rame, le bateau fut pris part le courant et était sur le point de sauter pardessus la chaussée, lorsque deux habitants de Pasturat, voyant le danger couru par cette personne, détachèrent un bateau et volèrent à son secours.

Et ce n'est que quelques mètres avant la chaussée qu'ils purent atteindre le bateau entraîné et sauver ainsi, au péril de leur vie, ce malheureux ouvrier.

Nos félicitations aux deux sauveurs.

Praysac

Postes et télégraphes. — Nous apprenons avec plaisir que Mlle Berthe Bataille, déjà reçue au concours des postes et télégraphes, vient d'être définitivement nommée à Montreuil-sous-Bois (Seine).

Félicitations.

Arrondissement de Figeac

Bretenoux

La lettre de M. Ayrolles a paru dans la *Défense*; cette épître n'était donc pas l'œuvre d'un fumiste ! Nous insérons donc selon le désir de l'auteur.

Voici :

Monsieur le Directeur,

En réponse à un article paru dans votre journal, sous le titre : « Bretenoux. — Sans-gêne municipal », je vous prie de vouloir bien insérer dans votre prochain numéro la note suivante :

Jusqu'ici, je n'ai reçu aucune plainte des pauvres de Bretenoux au sujet de la distribution des secours du bureau de bienfaisance. Pendant les trois premiers dimanches de janvier, selon un vieil usage, j'ai fait une distribution de pain et de viande à laquelle ont participé indistinctement tous les pauvres de la commune. De plus, avant cette époque comme depuis, tous les indigents, infirmes, vieillards ou malades qui ont demandé des bons de secours, les ont obtenus sans la moindre observation et, je tiens à le dire, sans la moindre distinction de parti. Tout le monde sait à Bretenoux qu'il n'en était pas ainsi autrefois.

Je ne soupçonne donc pas en quoi les pauvres auraient à se plaindre de l'administration actuelle du bureau de bienfaisance.

S'il y a des plaignants, ce ne peut être, d'après moi, que M. Boyer, ancien maire, boulanger, et Goudeau, ancien conseiller municipal, boucher, tous deux membres de la Commission administrative du bureau de bienfaisance : sous l'ancienne municipalité, MM. Boyer et Goudeau, à la fois juges et parties, distribuaient et les bons et les fournitures. C'était évidemment une source de bénéfices pour eux et un avantage au sujet duquel je me garde de rien insinuer.

Mais les temps sont un peu changés, et MM. Boyer et Goudeau ne sont plus conseillers municipaux. N'étant, pour ma part, ni boulanger ni boucher, je laisse les pauvres libres d'aller prendre leur pain et leur viande où il leur plaît. Et il paraîtrait qu'affranchis ainsi de l'ancienne tutelle, ces pauvres ne vont plus guère chez M. Boyer ni chez M. Goudeau.

De là, colère peut-être de la part de ces derniers ? ...

Mais dois-je m'en étonner ? Le bureau de bienfaisance, Messieurs Boyer et Goudeau, appartient aux pauvres seuls et non à vous pas plus qu'à moi d'ailleurs. Laissons-les donc libres, absolument libres d'aller se procurer où bon leur semble...

Quant au maire, il se désintéresse, sachez-le bien, de toutes les questions de boutique. S'il vous a plu d'adresser à l'administration supérieure une plainte pour attirer de nouveau toute l'eau à votre moulin, j'aime à croire que M. le Préfet voudra élever la question un peu plus haut et aura à cœur de s'assurer jusqu'à quel point vos doléances sont fondées.

Jusqu'à nouvel ordre, j'ai seul, pour le moment, qualité pour recevoir les plaintes des pauvres de Bretenoux, de même que pour recevoir leurs demandes de secours.

Le correspondant du *Journal du Lot*, s'il lui plaît de critiquer, a du moins le devoir de se découvrir et de citer des noms.

Comptant sur votre courtoisie, je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Docteur AYROLLES,

Maire de Bretenoux.

Amis lecteurs, saluez ! Vous venez de lire la prose de M. Ayrolles. Cet honorable magistrat municipal n'aime pas que l'on vienne critiquer ses actes et vous montre par des sous-entendus savants et des persiflages aigus son caractère d'une arrogance à nulle autre pareille.

Quant M. le Maire a dit « Moi », je vous affirme que c'est quelque chose, bientôt il nous dira : « Bretenoux, c'est

moi », tel Louis XIV. Bourgeois, manants, rois et prêtats doivent de loin la révérence. Saluez vous dis-je, c'est moi Monsieur le Maire Ayrolles de Gaubert qui parle ! ...

Or, donc, Monsieur le Maire, vous avez requis le *Journal du Lot* pour l'insertion de votre longue épître (trop longue pour être vraie), vous avez pensé qu'en agissant ainsi, en frisant même l'insolence vous lasseriez son correspondant. Ce en quoi vous vous êtes trompé. Sachez donc que parce que magistrat, vous appartenez à la critique, et faites-vous bien à cette idée, comme vos amis nous y forceront jadis, qu'il ne sera pas permis à la nouvelle municipalité de Bretenoux de commettre un acte quelconque sans qu'il soit commenté et publié s'il le faut et s'il nous plaît.

Ceci dit, nous allons essayer de reprendre pour votre compte le ridicule dans lequel vous tombâtes lorsque, ayant voulu user du même procédé avec un de nos confrères de Toulouse, son correspondant se servit contre vous de votre lettre même et par elle découvrit à ses lecteurs la fausseté et la pauvreté d'arguments d'une naïveté à faire pleurer.

D'abord, si vous n'avez reçu aucune plainte, cela tient à ce que ces dernières ne peuvent vous être adressées par les indigents de nos amis, car c'est un vrai Croquemitaine en colère qu'ils se heurtent, et ils préfèrent abandonner le don plutôt que de subir pareils affronts. L'usage à Bretenoux était d'abord de faire les distributions suivant une liste d'indigents préalablement dressée et approuvée par la Commission administrative et d'une durée de cinq à six dimanches, suivant les fonds disponibles. Les distributions de viande n'étaient faites dans l'année qu'en cas de maladie. Quant à la distribution sans distinction de parti, n'insistons pas. Les pauvres de Bretenoux s'imaginent bien que de la façon dont sont répartis et distribués les bons, c'est-à-dire sans aucun contrôle officiel sauf le vôtre, il vous est facile de favoriser qui bon vous semble et qui vous plaît.

Et s'il en était autrement, comment expliqueriez-vous ce refus de convoquer la commission ?

Et dans votre ardeur à voir des ennemis partout et en tout, vous vous en prenez à MM. Boyer et Goudeau qui n'avaient rien à faire ici, car ce que nous réclamons toujours, c'est uniquement la réunion de cette commission. Mais vous avez tenu à dire que M. Boyer était boulanger et M. Goudeau boucher, et vous ni l'un ni l'autre. Tous deux membres de la commission, quoique M. Goudeau ne le soit plus, et tout en vous gardant de ne rien insinuer du tout vous insinuez quelque chose, au moins les bénéfices. Et votre démonstration est complètement erronée. C'est M. Boyer fils qui est boulanger et non son père ; à Bretenoux nous n'en avons que deux et le collègue de M. Boyer, que vous favorisez de votre appui moral et autre refusa depuis longtemps déjà la fourniture au Bureau de bienfaisance.

Vous savez tout cela, mais en homme de votre caractère, il vous plaît de dire le contraire. Les lecteurs intelligents vous jugeront.

Non, Monsieur le maire, ce ne sont point ni M. Boyer ni M. Goudeau qui sont les plaignants, ce sont des pères et des mères de famille qui ont des enfants, ne paient point d'impôts et figurent à juste titre sur la liste de la médecine gratuite, peu leur chaut à nos amis que vous les envoyiez chez tel ou tel fournisseur, pourvu qu'ils soient secourus. La générosité et le désintéressement bien connus de MM. Boyer et Goudeau, leur défendent toute colère à ce sujet.

Mais encore que parlez-vous ou insinuez-vous de bénéfices réalisés sur les bureaux de bienfaisance ? Est-ce que vous les avez toujours dédaignés ces bénéfices ? Vous eussiez mieux fait, Monsieur le maire, d'observer de Conrad le silence prudent. Médecin de l'Assistance médicale gratuite, vous ne devez recevoir de paiement que du département ou de la commune ; or, n'auriez-vous jamais demandé à être payé par les malades ? Si donc vous n'avez pu être payé des deux côtés, ce n'est point, certes, votre faute ; voilà qui est vrai et que tout le monde sait.

Et dernièrement encore, que fîtes-vous des 150 francs que le brigadier Momméjac remit entre vos mains comme une aumône ? Après avoir déclaré donner vos soins gratuits à toute la gendarmerie. Nous ne pensons pas que ce soit à proprement parler du désintéressement. Il est toujours maladroît de parler des autres quand on se trouve dans de semblables conditions.

Comment, vous, ne pas vous occuper de question de boutique ? A qui le dites-vous, Monsieur le maire ? A peine installé à Bretenoux et ne trouvant pas dans l'honorable M. Masfrand un pharmacien, assez servile, vous lui trouviez un concurrent. Nouveau Tartarin, vous eûtes un Bézucquet chez lequel vous envoyez tous vos malades et hors duquel il n'est point de salut pour eux. N'est-ce point une question de boutique ?

Avec vous, nous faisons des vœux pour que M. le préfet veuille bien, quoique un peu tard, élever la question un peu plus haut et s'assurer que nos doléances sont fondées ; nous ne demandons pas

mieux que d'en faire la preuve, et si, comme vous le dites si bien, vous avez, jusqu'à nouvel ordre, seul qualité pour recevoir les plaintes des pauvres de Bretenoux, nous souhaitons que ce nouvel ordre prenne fin au plus tôt ; l'égalité sera sans doute plus complète.

Voilà, Monsieur le maire, la suite de nos critiques que nous continuerons encore quelquefois quand nos loisirs nous le permettront.

Nous regrettons avoir eu à vous suivre sur le même ton que le vôtre ; ce n'est ni dans nos mœurs, ni dans notre caractère ; nos adversaires politiques ne nous inspirent que de l'indifférence. Quant à nous découvrir, nous le ferions sans nulle peine si vos journaux ne nous donnaient chaque jour de fâcheux précédents.

A noter que M. le maire a fait afficher une annonce de laquelle il résulte qu'à l'occasion de la rentrée de M. Fallières à l'Elysée, une distribution de pain a eu lieu dimanche dernier !!! Allons, tant mieux ! L'on voit que nos réclamations sont fondées et que ce soit M. Fallières — on plus simplement le correspondant du *Journal du Lot* — nos pauvres n'y perdront pas. Merci pour eux, Monsieur le maire !!! Ah ! si Fallières savait ça !!!

LE COMITÉ.

Cajarc

Postes. — M. Bonal, facteur à la gare de Cajarc, est nommé conducteur à Toulouse.

Foire. — Notre foire a été plus petite en raison du beau temps qui avait ramené les gens dans les champs.

Mêmes cours pour tout qu'aux précédentes, à l'exception de la truffe, qui a fléchi et varié de 3,50 à 4 fr. le demi-kilo.

Incendie. — Un incendie s'est déclaré à l'épicerie parisienne tenue par M. Marcel Masbou.

Sa fille étant allée chercher un mouchoir dans une armoire, vers huit heures du soir, dut probablement approcher la lumière d'un lingon qui prit feu. La porte de l'armoire étant refermée, la combustion continua lente.

Lorsque M. et Mme Masbou revinrent pour se coucher, l'armoire était en flammes.

Grâce aux prompts secours des voisins, le bâtiment n'a pas pris feu. Les pertes subies par M. Masbou sont importantes, car il se trouvait dans le tiroir de l'armoire une certaine somme en billets de banque que l'assurance ne remplacera pas.

Figeac

Au vignoble. — Le temps pluvieux que nous subissons depuis trois ou quatre mois persiste d'une façon inquiétante. Malgré ce temps, la taille est assez avancée, mais tout travail agricole, sauf la taille, est momentanément impossible à cause de la pluie, car les agriculteurs ne peuvent entrer dans les terres.

Le beau temps est vivement désiré.

Le feu. — Dans la nuit de mardi à mercredi, le feu s'est déclaré dans la librairie de M. Fages, négociant, en face le pont Gambetta.

Le comptoir du magasin a brûlé, mais le feu rapidement maîtrisé n'a pas eu le temps de se propager.

Les dégâts purement matériels sont appréciables mais couverts par une assurance.

Saint-Céré

Tombée à l'eau. — Lundi, vers quatre heures du soir, Mlle Rosa Lagarrigue, cuisinière chez M. Murat, brasseur, maire de Saint-Céré, descendait l'escalier qui conduit à la rivière, quand ayant glissé, elle tomba à l'eau, très forte à ce moment. En un instant, elle franchit la chaussée de l'usine de M. Saint-Chamand et courait un grand danger, quant aux cris poussés par Mme Noye, témoin de l'accident, les garçons de la brasserie, qui est en face, accoururent, ainsi que M. Bouix, marchand de porcelaine. Ce dernier saisit aussitôt la flèche d'un camion qui se trouvait à proximité et la tendit à Mlle Lagarrigue, qui put la saisir et se tenir sur l'eau, en attendant l'arrivée d'une échelle qu'on était allée chercher et au moyen de laquelle la victime de cet accident put remonter sur le quai, mais non sans peine.

Après avoir bu un verre de chartrreuse, Mlle Lagarrigue fut mise au lit et, grâce aux bons soins que lui prodigèrent ses maîtres, il y a tout lieu d'espérer que ce bain forcé, d'où elle est sortie aussi éffrayée que mouillée, n'aura pas de suites graves et qu'elle en sera quitte pour la peur.

Animaux nuisibles. — Lundi soir, M. Pierre Bouat, tailleur d'habits, a tué un superbe renard près du village de Monteil. Il a présenté cet animal à la mairie, à l'effet d'obtenir la prime accordée par le Conseil général pour encourager la destruction des animaux nuisibles.

Arrondissement de Gourdon

Gramat

Foire grasse. — Voici les cours pratiqués :

Bœufs d'attelage, de 550 à 800 fr. la pièce ; vente très active ; bœufs gras, 30 à 35 fr. les 50 kilos ; veaux, 0 fr. 80

à 0 fr. 90 le kilo ; porcs, 38 à 40 fr. les 50 kilos ; porcelets, 10 à 25 fr. la pièce. Blé, 14 fr. 50 à 15 fr. ; avoine, 6 fr. 50 à 7 fr. le tout aux 80 litres.

Volaille, 0 fr. 65 à 0 fr. 75 le demi-kilo.

Œufs, 0 fr. 80 à 0 fr. 85 la douzaine. Par suite de sa coïncidence avec diverses foires des environs, celle-ci, qui est une des grandes foires de l'année, a été plutôt inférieure.

Alvignac

On dit que nos tyranniques se sont émus de la formation du Comité républicain. Auraient-ils peur d'être mangés ? Non non, les républicains ni le Théron ne sont pas méchants. Ils ne peuvent croire à la faiblesse des grands hommes d'Alvignac.

En attendant, le Théron préfère chanter pour ses habituées les « Laveuses ».

L'hiver, l'été, en toute saison, Venez laveuses au Théron.

Debout à l'aube claire, de cravates coiffées Accourez !

Petites laveuses aux pieds légers.

Dans le chemin, caillouteux, mal tenu,

Très prudemment, de vos bras nus, Soutenez le fardeau dont vous êtes chargées

Evitez !

Les gros blocs, de vos pieds assurés.

En place autour de mon bassin,

Battez chemises, essuie-mains.

Chaud à la tête et froid aux pieds

Frottez !

Petites laveuses aux mains ridées.

De l'eau de Miers, vous lavez les méfaits !

Vous savez, des puissants, les tares, les

[hauts faits !

Bavardez !

Petites laveuses oubliées.

Quand midi sonne au grand cadran,

A l'ombre des noyers gants,

Les rogatons des grands dîners

Mangez !

Petites laveuses édentées.

Les bras chargés de votre ouvrage

Au grand soleil, quand il fait rage,

Sur l'herbe propre du vert pré,

Etendez !

Petites laveuses au teint hâlé.

Silencieuses et tristes, soudain,

Vous écoutez, de l'onde, le refrain.

Quel dur labeur si mal payé !

Rêvez !

Plus de bonheur vous méritez.

.....

Ce long travail, creusant leur tombe,

L'une après l'autre, elles succombent

Les bras raidis, le sang glacé !

Dormez !

Petites laveuses aux doigts crispés.

Bien rerettées par le Théron,

Reposez-vous de vos actions,

Sous la terre froide et serrée.

Je vous aimais !

Petites laveuses aux mains usées !

Le Théron.

(A suivre).

Sonillac

Amusement stupide. — Dans la nuit de lundi à mardi, de mauvais plaisants ont coiffé la statue de l'amiral de Verminac d'un seau, lui ont mis une échelle sur les épaules et un bâton entre les mains.

Cet amusement ridicule a provoqué l'indignation de notre population.

La police a ouvert une enquête, et nous espérons que les auteurs de cette stupidité seront punis comme ils le méritent.

Ménagerie Alexandre. — Nous apprenons avec plaisir que la grande ménagerie Alexandre, composée de dix voitures d'animaux, arrivera dans notre localité jeudi 1^{er} mars, et donnera sa première représentation samedi 3 mars, à huit heures du soir.

A chaque séance, il y a quatorze entrées de cage par le drapeau Alexandre et la princesse Mignonne, âgée de treize ans.

Cette importante ménagerie possède de très beaux spécimens d'animaux : lions, lionnes, tigres, léopards, loups, hyènes barrees et mouchetées, etc.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Le Carnaval. — L'abondance des matières nous oblige à négliger le compte rendu du bal de dimanche dernier. Que les quelques personnes que nous avons omis de signaler pour la gaité qu'elles ont apporté à la fête veuillent bien nous excuser, nous savons que leur éloge n'est plus à faire et nous sommes persuadés qu'elles voudront bien nous accorder leur indulgence.

Mardi, salle comble chez M. Delluc, le bal de jour et de nuit a conservé un train endiablé, danseurs et danseuses s'en sont donnés à cœur joie, il est vrai que l'orchestre choisi savait par son entrain, dégourdir même les jambes les plus engourdies.

Le bal a duré une bonne partie de la nuit et le mardi gras s'est terminé comme un enchantement pour tous les Fumelois.

Mercredi redoublement de gaité qui a été une véritable surprise pour la popu-

tion : une mascarade simulant l'enterrement de Carnaval a eu lieu : le cortège a parcouru la principale rue de Fumel non pour se rendre au cimetière et s'est arrêté devant l'hôtel Delluc qui était le point de départ et où a eu lieu une bonne fête.

En somme bonne journée, et toutes nos félicitations à la jeunesse qui sème dans notre cité un peu de gaité, dissipant ainsi la monotonie qui y régnait depuis trop longtemps.

Comité républicain. — Les électeurs républicains de la commune de Fumel sont priés de vouloir bien se réunir le dimanche 4 mars, à huit heures et demie du soir, salle du café Bouyssou, 1^{er} étage, pour procéder à la formation d'un comité républicain permanent, qui commencera à fonctionner à l'occasion des élections législatives.

Classe 1905. — Les jeunes gens faisant partie de la classe 1905 ont décidé, en assemblée générale, de se réunir en un banquet fraternel, à l'hôtel Delluc, à l'occasion du conseil de revision, le vendredi 9 mars.

La cotisation est fixée à 3 fr. 50, café compris.

Bibliographie

VOYAGES DE PAQUES

en Savoie, en Angleterre et en Espagne

« EN VACANCES », 34, rue de la Faisanderie, Paris-XVI^e (mars), donne le règlement officiel du « Comité Central » et les itinéraires détaillés des excursions en Savoie, en Angleterre et en Espagne.

Le plus cordial accueil est réservé à l'étranger comme en France, à tous nos excursionnistes.

S'inscrire jusqu'au 28 Mars. Envoyer les adhésions à *En Vacances* ou au siège du Comité Central : 28, Rue Serpente (Hôtel des Sociétés Savantes), Paris-VI^e.

Le Globe Trotter

Le plus grand et le plus beau journal des voyages, aventures, explorations, etc. — Le n^o 15 centimes. Abonnement d'un an, 8 fr. — Rédaction-administration : 4, rue de la Vrillière, Paris. Sommaire du 1^{er} Mars 1906.

Les charmes de serpents à la Martinique. — Le « Globe Trotter » à travers le monde : Le plus ancien club cycliste du monde. Au pays de l'or. Un souverain dans une pomme de terre. Le scaphandrier du feu. L'île Malden, G. L. — L'exploration fantastique du Dr Bergamy (suite), illustrations de Holeywinski, P. de Semant. — En Nouvelle-Calédonie, E. Istivia. — Les nauves du Zoulouland, Talloires. — Les indiens de la Cordillère, H. Renou. — Les drames des mers arctiques. — Ma visite à une réserve indienne. H. J. de Nobon. — Curiosités naturelles : Une vache phénicienne. — Les voyages de nos lecteurs : La police au marché de Fez, Robert Bek. — Enquêtes maternelles. Les timbres au Maroc. J. Richard. — Les courges phénomènes, Louis Tixier.

Nos Concours. — Concours n^o 213, (oto géographique). Solution du concours n^o 207. Lauréats, M. Sphinx.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 173^e livraison (3 Mars 1906).

Les aventures de David Balfour, traduit de l'anglais de Robert-Louis Stevenson, par M^{me} Marie Drouart. — Le monde des étoiles, par M. Daniel Ballet. — La culture du safran, par Miss Chieff. — Les origines de la conquête de l'Algérie, par M. Tougar de Boismon. — Le pardon du marquis, par Julie Borius. — L'histoire de la montre ; Les dangers du Jiu-Jitsu, par M. H. Morval.

Abonnements France : Un an, 2) fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes. Hachette et C^e, boulevard St-Germain, 79, Paris.

Chronique agricole

POUR LES PORCS

On a conseillé, pour activer l'engraissement des porcs, l'administration de substances diverses : antimoine soufre, graine de jusquiane, ivraie enivrante. Les premières serviraient de condiments ; les autres, comme narcotiques, calmeraient la turbulence des animaux. Nous estimons que ces moyens sont nuisibles ou dangereux, et que l'éleveur doit se borner, en tant qu'excitant de l'appétit, au seul emploi du sel marin.

Donné à doses modérées, il donne aux aliments une saveur agréable qui les rend appétissants, augmente les sécrétions de la bouche, de l'estomac et des intestins, et rend ainsi les digestions plus promptes et plus faciles, sans compter que la viande est de meilleure qualité.

L'influence du petit lait sur la digestibilité de l'aliment ingéré en même temps a été étudiée en Allemagne, par Hiden. Ses recherches ont conduit aux conclusions suivantes :

1^o Le petit lait exerce sur la digestibilité du maïs, de l'orge, des pois et des pommes de terre une influence favorable, à l'exception des mélanges composés de pommes de terre, petit lait et orge, de pommes de terre et petit lait seulement.

2^o Le petit lait influe de même favorablement sur les aliments secs de la

ration, à l'exception du son de seigle. Ce dernier aliment n'est donc point approprié pour le porc.

LES ROSIERS

Bouturage. — Tous les rosiers ne se prêtent pas à ce mode de multiplication : les variétés à bois dur résistent assez difficilement.

Le bouturage peut se faire en été, en automne et au printemps.

Le bouturage d'été (juillet-août) est pour de ceux qui réussit le mieux pour les rosiers de l'Inde à feuille persistante, que l'on désigne sous le nom de : Thés de l'Île-Bourbon, Bengales, Noisettes.

Ces boutures se font avec des jeunes rameaux qui ont fleuri ; on leur conserve une longueur de 15 à 20 centimètres et l'on prend, autant que possible, le talon ou empatement des rameaux.

Les feuilles ainsi que les aiguillons de la base, sont supprimés ; ils empêchent la terre d'adhérer parfaitement à la bouture. Les feuilles conservées sont coupées par le milieu pour diminuer l'évaporation qui, trop active ferait flétrir les boutures.

Ces boutures ainsi préparées sont mises sous cloches ou sous châssis et abritées du soleil pour faciliter leur enracinement. Le terrain doit être très meuble ; le sable de rivière pur ou mélangé avec un peu de terreau est excellent. Ce terrain doit reposer sur une épaisse couche de gravier ou de scories drainant et empêchant les vers de terre de creuser leurs galeries autour des boutures.

Celles-ci sont plantées à huit ou dix centimètres les unes des autres et enterrées de quatre à cinq centimètres de profondeur. Les soins à leur donner ensuite consistent à entretenir le sol frais, à enlever les feuilles pourries, et pendant les grands froids à couvrir les cloches ou les châssis de paille ou de liège que l'on retire pendant les temps doux.

Au printemps, avant le départ de la végétation, les boutures sont arrachées avec beaucoup de précaution pour ne pas briser les jeunes racines et plantées dans des pots de 8 à 10 centimètres de diamètre. Ces boutures sont ensuite placées sous châssis que l'on tient fermés et ombrés pendant quelques jours.

Lorsque les bourgeons commencent à se développer, ce qui a lieu ordinairement fin avril-mai, on peut les mettre définitivement en pleine terre.

G. S...

Bulletin Financier

La liquidation s'est effectuée très facilement, les reports s'établissant de 13/4 à 2/0. La tendance a été très ferme sur les meilleurs cours de Berlin.

Le 3 0/0 est en reprise à 99,37.

Nos grands établissements de crédit sont toujours très fermes, certains même comme la Banque de Paris sont en progrès sensible à 1551 et le Crédit Lyonnais à 1134 ; la Société Générale à 646. La Rente Foncière est en nouvelle hausse à 343.

Les chemins français sont également favorisés ; le Lyon passe à 1400 ;

